

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 26 février 2025 à 19 heures
Convocation du 19 février 2025

Secrétaire de Séance : Martine MONS

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Jérôme JEAN, Aurélie VERGNE, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL.

Était excusé : Pierre AUDUBERT

Étaient absentes : Cécile VERDIER et Viviane PACHECO DUMONT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 18 décembre 2024.
Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.

1. Approbation du Compte financier unique 2024

Monsieur Gérard Lavastrou, maire, s'est retiré pour le vote du Compte Financier Unique.
Monsieur Stéphane Brousse, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance.

De ce document comptable unique se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent
Report		200 300.37	4 328.60		4 328.60	200 300.37
Exercice	143 203.30	191 764.08	13 397.41	91 552.90	156 600.71	283 316.98
Résultat exercice		48 560.78		78 155.49		126 716.26
Totaux	143 203 .30	392 064.45	17 726.01	91 552.90	160 929.31	483 617.35
R clôt exercice		248 861.15		73 826.89		322 688.04
						.
Reste à réaliser			397 484.61	147 645.06	397 484.61	147 645.06
Solde RAR			249 839.55		249 839.55	
Totaux cumul	143 203.30	392 064.45	415 210.62	239 197.96	558 413.92	631 262.41
Résultat définitif		248 861.15	176 012.66			72 848.49

Vote à l'unanimité

2. Affectation du résultat de l'exploitation 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gérard LAVASTROU, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, présenté par Stéphane BROUSSE, maire-adjoint,

- **Décide de l'affectation des résultats**

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	248 861.15 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	176 012.66 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	72 848.49 €
EXCEDENT d'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 à reporter (ligne 001)	73 826.89

Vote à l'unanimité

3. Défense incendie

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée du dossier défense incendie. Le SDIS accepte le principe de raccordement du dispositif incendie au réseau d'irrigation de l'ASA de la Sourdoire pour lequel un projet de convention a été établi. Un devis de travaux a été réalisé par l'entreprise RB réseaux pour un montant de 14 580.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de faire installer 2 bornes incendie raccordées au réseau de l'ASA de la Sourdoire ;
- accepte le devis de l'entreprise RB réseaux et le plan de financement de l'opération.

Le projet de convention avec l'ASA sera présenté à un prochain conseil municipal pour validation et un contrat de maintenance sera annexé à la convention.

Vote à l'unanimité

4. Acquisition parcelle AC 478

Lors des réunions de suivi des travaux d'aménagement du cimetière, la commission a évoqué l'intérêt de l'acquisition de la parcelle AC 478 jouxtant la parcelle du cimetière haut AC 479 pour des facilités d'entretien, voire de futurs aménagements.

La propriétaire, Madame Decoux, accepte la vente de cette parcelle AC 478 d'une superficie de 3218 m² pour un montant de 1000€.

Madame Vergne quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de faire l'acquisition de la parcelle AC 478 au prix demandé et charge le maire de mener à bien cette opération.

Vote à l'unanimité

5. Redressement des limites des parcelles au passage du lavoir :

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2024-37 portant sur l'acquisition d'une partie de la parcelle AC 358, pour assurer une jonction du passage du lavoir (parcelle AC 532) vers la place de l'église (parcelle AC 65), jouxtant la parcelle AC 534.

Suite à cette acquisition il a été proposé à Monsieur Michel Faure de redresser la limite entre sa parcelle AC 535 et la partie de la parcelle AC 358 en cours d'acquisition par la commune, afin d'améliorer la circulation sur la voie « passage du lavoir » et faciliter son entretien.

Monsieur Faure accepte cette demande.

Madame Vergne quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide ce projet d'échange et dit que les frais occasionnés seront à la charge de la commune

6. Mise en sécurité du chemin rural de sourdoire entre le pont du Gréal et le pont de Coustaube

Vu les délibérations 2021-29, 2023-33 précisant les modalités de mise en sécurité du chemin rural avec les modalités d'acquisition des terrains nécessaires,

Vu la délibération 2024-11 validant les conditions d'acquisition des parcelles des 5 propriétaires ayant accepté une vente amiable et décidant de lancer une procédure d'expropriation sur la partie concernée de la parcelle AB 145 pour cause d'utilité publique suite au refus de son propriétaire.

Le maire présente les éléments du dossier de DUP à transmettre à Monsieur le Préfet : le dossier d'enquête publique établi par SOTEC PLANS et le rapport d'évaluation et l'avis du domaine sur la valeur vénale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le dossier d'enquête publique et prend acte de l'avis du domaine. Il demande au Préfet de lancer la procédure DUP et charge le maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires

- Questions et informations diverses

- Fête de la Préhistoire :

En raison du report de l'ouverture du futur musée, Casap a décidé de ne pas maintenir le salon du livre du mois d'août mais par contre la fête aura bien lieu les 2 et 3 août prochains à Sourdoire.

- Horaires du musée :

Le musée sera ouvert du mardi au vendredi pendant les vacances de Pâques, été et Toussaint et sur réservation en dehors de ces dates

- Avancement des travaux du bourg.

Les travaux communaux avancent correctement, mais sont pour partie retardés par ceux du Pôle Neandertal

- La reconstruction du mur du cimetière est commencée
- Les terrassements sont en cours

La séance est levée à vingt et une heures.